



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 2 décembre 2022

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Journées des 22 et 23 octobre 2022 - RECTIFICATIF

VETERANS A 7 – GROUPE A

Rencontre 24951892 : AS SAILLY LABOURSE / US HESDIGNEUL

Rencontre non jouée. Match à rejouer.

Date à refixer par la Commission.

Journées des 19 et 20 NOVEMBRE 2022 – ADDITIF

SENIORS D7 – GROUPE C

Rencontre 25053067 : RC LOCON (b) / E. VERQUIN (b)

Réserves d'avant match de VERQUIN, sur la qualification et/ou participation de l'ensemble des joueurs de LOCON, motif : des joueurs du club de LOCON sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/6

Amende de 17 € à VERQUIN.

Journées des 26 et 27 NOVEMBRE 2022

SENIORS D3 – GROUPE C

Rencontre 2431512 : FC CAMBLAIN / AJ ARTOIS

Rencontre non jouée – Terrain impraticable.

Match à rejouer.

Date à refixer par la Commission.

SENIORS D4 – GROUPE A

Rencontre 24731681 : ES ANGY / US MONDICOURT

Rencontre non jouée – Terrain impraticable.

Match à rejouer.

Date à refixer par la Commission.

Rencontre 24731818 : AJ RUITZ / AS BARLIN

Rencontre non jouée – Terrain impraticable.

Match à rejouer.

Date à refixer par la Commission.

U13 FEMININES A 8 – GROUPE B

Rencontre 25201878 : USO MEURCHIN / SSCP WINGLES

4eme forfait de WINGLES.

MEURCHIN bat WINGLES par forfait - score 5/0.

Amende de 40 € à WINGLES – FORFAIT GENERAL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire :
Marc TINCHON.